

LA NOTE D'INFO AEY PS



Prévention et sécurité avant tout !

Edito

Les vacances d'hiver se terminent et déjà se profilent les rendez-vous de fin de saison qui demandent préparation et organisation.
Vous trouverez quelques conseils au niveau législation afin de vous préparer au mieux pour ces événements.



Réglementation et sécurité



Sécurité et APS

Parler de sécurité dans les activités physiques et sportives c'est aborder les risques que ces dernières peuvent engendrer pour l'intégrité physique des participants, c'est élaborer des mesures pour limiter voire supprimer ces risques, c'est prévoir l'organisation et l'intervention des secours.

Quels peuvent être ces risques ?

- tenant à la nature de la discipline et au milieu dans lequel elle s'exerce (sports de montagne, activités aquatiques et nautiques...),
- tenant aux manifestations sportives (maintien de l'ordre et la gestion des supporters, choix et adaptation des infrastructures en liaison avec le grand nombre de présents),
- tenant aux déviations du sport de compétition (accidents engendrés par le dopage ou encore par le surentraînement),
- tenant aux équipements sportifs et aux matériels.

L'homologation et la normalisation

Les homologations et les normalisations ne concernent pas seulement le matériel sportif mais aussi les équipements, les terrains, etc.

L'homologation concerne les matériels, les équipements reconnus par les fédérations françaises et internationales dans leurs règlements techniques (aspect descriptif, ex. circonférence d'un ballon, dimensions et nature d'un terrain...).

La normalisation est un document de référence contenant des définitions et/ou des caractéristiques matérielles déterminant des caractéristiques minimales assurant à l'utilisateur que le produit remplira son office (normes françaises NF, normes européennes EN et internationales ISO).

Débit de boisson temporaire

Il existe une répartition en 4 catégories selon l'étendue de la licence (licence sans alcool, licence de boisson fermentées, licence restreinte et grande licence), et il est indispensable d'obtenir l'autorisation de l'autorité municipale (Réf. Art. L22 et L48 du code des débits de boissons).

Info Flash salariés

- N'oubliez pas la demi-journée de formation organisée par AEY-PS le samedi 13 mars 2004 sur le thème LIA/STEP au gymnase P. Curvat à Rocquencourt à partir de 8h30. Si vous avez oublié de nous retourner le coupon réponse, il est indispensable de nous prévenir par téléphone de votre participation pour organiser au mieux cet événement.
- Si vous êtes salarié(e) à temps partiel, n'oubliez pas de reporter votre nombre d'heures travaillées (chiffre qui se trouve sur le document portant le montant net imposable joint à votre bulletin de salaire de février) sur votre déclaration des revenus 2003 (page 3).



Interview Monsieur Thierry MORIN Directeur du CFA Omnisports - Ile de France à St Germain en Laye

"Ce n'est pas parce qu'on est bon athlète qu'on est bon éducateur, mais on peut être bon éducateur tout en étant bon athlète..."

Le CFA a été créé en 1994 à l'initiative du PSG (Football, Basket-ball, hand-ball, judo et boxe) pour regrouper sur un pôle unique tous les jeunes en formation. Le projet initial est d'accompagner les jeunes sportifs d'un bon niveau de pratique pendant leur carrière, en leur permettant de préparer un métier dans l'environnement sportif (animateur, éducateur sportif ou enseignant d'éducation physique). Mais, le CFA accueille également d'autres jeunes plus âgés qui sont en reconversion professionnelle.

En 1994, le CFA accueillait une vingtaine de jeunes en formation, aujourd'hui il en compte 150 du niveau 5 (BAPAAT) au niveau 2 (maîtrise STAPS) en passant bien sûr par les Brevets d'Etat. Les projets à venir sont centrés sur des besoins réels en emplois sportifs. Les formations (agrées par le Ministère des Sports) proposées par le CFA pour devenir éducateur sportif se composent de la manière suivante : la partie «tronc commun» sous forme de contrôle continu et la partie «spécifique au sport» sous forme d'examen terminal (sauf le foot qui est en contrôle continu). Le CFA prépare également au BEE-SAPT qui sera remplacé normalement en septembre 2004 par le Brevet Professionnel.

Toutes les formations se font en alternance (contrat d'apprentissage), et elles sont également ouvertes aux athlètes qui sont en reclassement, qui n'ont pas suivi de formation pendant leur carrière, et souhaitent valider leurs acquis sportifs et pédagogiques.

Le contrat d'apprentissage peut être conclu

avec un club, une collectivité ou un syndicat intercommunal. Le CFA figure parmi les initiateurs de l'alternance dans le sport. Le contrat d'apprentissage dans le milieu sportif est d'autant plus intéressant qu'il permet aux structures employeurs de bénéficier d'allègement de charges sociales.

Ce n'est pas parce qu'on est bon athlète qu'on est bon éducateur, mais on peut être bon éducateur tout en étant bon athlète : en terme de pratique on sait que ces personnes sont de bons démonstrateurs, maintenant la pédagogie c'est au CFA de leur apprendre. L'équipe de formation du CFA (cadres techniques, enseignants,...) tente de démontrer que l'éducateur sportif ce n'est pas uniquement un entraîneur, mais qu'il a aussi un rôle à jouer dans la prévention du dopage, de la violence... L'objectif est clair : former un éducateur qualifié, compétent et capable d'intervenir dans différentes situations : soit l'éducateur de demain.

Il est aujourd'hui difficile d'acquiescer un BE tant au niveau des épreuves théoriques que des épreuves sportives et les jeunes qui se présentent aux tests ne sont pas au fait de ces difficultés. C'est pourquoi je suis assez favorable à la mise à disposition d'un Brevet fédéral (sauf dans les disciplines où il n'en existe pas) sous la tutelle d'un BE, avec un minimum d'heures d'enseignement. Ceci simplement pour que les jeunes qui se présentent aux épreuves du BE aient une idée plus concrète de ce qui les attend sur le terrain.

Une autre entité a été mise en place au

CFA : l'école technique privée pour sportif de haut niveau (BEP, 2de, 1ère et terminale) qui accueille tous les jeunes sportifs dont le volume d'entraînement nécessite un aménagement des rythmes scolaires particulier.

En ce qui concerne Profession Sport, je pense que c'est un bon instrument qui peut permettre aux jeunes diplômés d'acquiescer de l'expérience. L'objectif étant de faciliter la recherche d'emploi à l'issue de la formation.

AEY-PS peut constituer un atout pour ces jeunes en terme d'expérience (mise à disposition auprès de publics divers).

CFA Omnisports-Ile de France
à St Germain en Laye
01-39-10-97-97
www.cfaomnisport.org

Offres d'emploi

Pour nos adhérents, nous recherchons :

- des éducateurs diplômés **BEMF** ou **HACUMESE** : cours de GEA, STEP, encadrement de salle, il s'agit d'heures en semaine, en journée et/ou le soir, ou encore pour des remplacements ponctuels,
- des animateurs **BEESAPT** : multisports enfants le mercredi matin et/ou après-midi, et pour des stages multisports pendant les vacances scolaires,
- des éducateurs brevetés d'état : football, basket-ball, gymnastique, cyclisme...,
- des animateurs en **socioculturel** (dessin, peinture, chant...),
- des **BEESAN** et **BNSSA** pour la période estivale (juillet et / ou août),
- des personnes diplômées **STAPS** option **APA**.

VENEZ NOUS RENCONTRER !

ANIMATION EMPLOI EN YVELINES - PROFESSION SPORT
Une Aide à la Vie Associative Une Solution pour l'Emploi



Hôtel du Département
2, Place André MIGNOT
78012 VERSAILLES CEDEX
Tel : 01.39.07.74.64
aeyps@club-internet.fr